



Estimation et prix de vente dans une succession

Par **alyl**, le **17/12/2014** à **09:19**

Les biens immobiliers des biens de mon père décédé vont être vendus à un prix inférieur à la valeur de l'estimation réalisée en 2011, année du décès de ma mère. En effet, le marché a évolué à la baisse depuis plus de 3 ans.

Quelles en sont les conséquences pour les héritiers vis à vis du notaire qui a fait l'estimation ?

Merci.

Par **domat**, le **17/12/2014** à **09:59**

bjr,

les biens sont estimés à la date du décès, peu importe que les prix varient.

auriez-vous posé la question si les prix de l'immobilier avaient flambé comme cela est déjà arrivé.

le prix de biens immobilier est forcément subjectif.

cdt